



FIGEAC

**FRAIS D'INSCRIPTION 2017-2018**

(a) Etudiant boursier	<u>5,10 €</u>
(b) Etudiant non boursier sans sécurité sociale	<u>189,10 €</u>
(c) Etudiant non boursier avec sécurité sociale	<u>406,10 €</u>

(*) *Les étudiants s'inscrivant sous le régime de la formation continue, du contrat d'apprentissage ou du contrat de professionnalisation n'ont pas à prévoir de versement de droits d'inscription, le financement de leur formation est pris en charge par le service formation continue de l'université Toulouse 2 Jean Jaurès.*

Pour savoir si vous devez vous acquitter de la sécurité sociale étudiante, vous pouvez vous référer à la notice explicative pages 22 à 26 (p. 64 à 68 dans la pagination imprimée), ou vous rendre sur le site de la LMDE ou sur le site de VITTA VI.

Paiement par chèque, mandat-cash ou carte bancaire.

Si le paiement est effectué par chèque, ou mandat-cash, ce dernier doit obligatoirement libellé à l'ordre de : "Agent Comptable UT2J"

DÉTAIL DES FRAIS D'INSCRIPTION 2017-2018

Cas repéré ci-dessus	Droits de scolarité et Bibliothèque universitaire	Médecine Préventive	Sécurité Sociale	TOTAL
(a)		5,10 €		5,10 €
(b)	184,00 €	5,10 €		189,10 €
(c)	184,00 €	5,10 €	217,00 €	406,10 €